PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 12 MARS 2018, À 20 H**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2018-083 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018

\- - - **Consultations publiques**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **Développement Trans-Comté – Lot 5 423 168**

✓ **Projet de règlement**

- **sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

\- - - **Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 9 mars 2018**

\- - - **Dépôt de la liste datée du 8 mars 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

\- - - **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1199 décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 $ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est**

\- - - **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1201 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 $ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise**

\- - - **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1202 décrétant un emprunt de 105 000 $ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable***

\- - - **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1204 décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 $ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie**

\- - - **Présentation par le superviseur aux permis et inspections du rapport des permis délivrés pendant l'année 2017**

2018-084 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

2018-085	Paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2018
2018-086	Versement d'une subvention à Carrefour mondial de l'accordéon – École internationale de musique - Année 2018
2018-087	Confirmation de contributions à divers organismes
2018-088	Engagement de Madame Johanne Giasson à titre de brigadière scolaire adulte suppléante
2018-089	Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2018
2018-090	Nomination de deux représentants municipaux au conseil d'administration du nouvel Office d'Habitation de la région de Montmagny
2018-091	Modifications au plan de classification des emplois prévu à la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny et à l'organigramme administratif
2018-092	Mise à jour du plan de mise en œuvre du Comité Santé/Mieux-Être – Années 2017, 2018 et 2019
2018-093	Adoption du rapport d'activités municipales 2017 – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie
2018-094	Demande au Directeur de l'état civil – Désignation du maire de la Ville de Montmagny, Monsieur Rémy Langevin, comme célébrant compétent – Mariages ou unions civiles
2018-095	Évaluation de rendement insatisfaisant des fournisseurs ou entrepreneurs dans le cadre de processus d'appel d'offres publics
2018-096	Amendement à la résolution numéro 2018-053 - Autorisation de demandes de soumissions – Divers processus annuels et récurrents
2018-097	Remplacement de la résolution numéro 2018-070 – Adjudication de contrat à Numérique Technologies inc. – Services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville
2018-098	Adjudication de contrat à Énergies Sonic inc. - Fourniture de gaz liquéfié (propane) au garage municipal – Années 2018 et 2019
2018-099	Adjudication de contrats – Location de machinerie lourde – Année 2018-2019
2018-100	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Travaux au bâtiment sis aux 97 à 101, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 516)
2018-101	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Galerie – 216, rue Saint-Ignace (Lot 3 061 544)
2018-102	Approbation d'un plan de lotissement – Lot 5 423 168 – Développement résidentiel – Route Trans-Comté - Terrains
2018-103	Demande de dérogation mineure – Développement Trans-Comté – Lot 5 423 168
2018-104	Adoption du Règlement numéro 1020-1 concernant l'administration des égouts et remplaçant le Règlement numéro 1020

2018-105 Adoption du Règlement numéro 1203 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

2018-106 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 1195 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018

2018-107 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaire

2018-108 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1500 relatif aux usages conditionnels

- - - **Intervention des membres du conseil**

- - - **Période de questions**

2018-109 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce neuvième jour du mois de mars deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mars 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 9 mars 2018 à 18 h 36.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 12 mars 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

général, Me Félix Michaud et la greffière, Me Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

EST ABSENT :

M. Bernard Boulet

2018-083 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018 après y avoir remplacé le sujet suivant :

2018-089 Remplacement d'un poste de technicien en traitement de l'eau

Par :

2018-089 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 février 2018

et ajouté le sujet suivant :

2018-109 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec – Été 2018

Adoptée

- - - **CONSULTATIONS PUBLIQUES**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **Développement Trans-Comté – Lot 5 423 168**

À la demande de M. le maire, M. Keven Gagnon, superviseur aux permis et inspections, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

À la demande de M. le maire, Me Sandra Stéphanie Clavet, greffière, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 9 MARS 2018

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 8 MARS 2018 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1199 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 775 000 $ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1199 *décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 $ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est,* lequel certificat a été lu le 12 mars 2018 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1201 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 $ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT HORS RUE LONGEANT L'AVENUE LOUISE

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1201 *décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 $ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise,* lequel certificat a été lu le 12 mars 2018 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1202 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 105 000 $ POUR LA GESTION ET RÉALISATION DU PROJET D'INSTALLATION

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

DE COMPTEURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA *STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE*

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1202 *décrétant un emprunt de 105 000 $ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable,* lequel certificat a été lu le 12 mars 2018 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204 DÉCRÉTANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 105 000 $ POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR UN AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1204 *décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 $ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie,* lequel certificat a été lu le 12 mars 2018 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

PRÉSENTATION PAR LE SUPERVISEUR AUX PERMIS ET INSPECTIONS DU RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS PENDANT L'ANNÉE 2017

M. Keven Gagnon, superviseur aux permis et inspections à la Ville de Montmagny, présente et commente le rapport produit par le Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme démontrant les permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés au cours de l'année 2017.

2018-084

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2018-085

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE MONTMAGNY À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, elle doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale et le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny auprès de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2018, totalisant 10 202,52 $, laquelle est basée sur la population équivalente totale de chacune des municipalités membres de même que sur le partage des coûts excédentaires de la gestion du centre de transfert des matières résiduelles non recyclables. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-451-22-446.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-086

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON – ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny contribue au financement de l'école internationale de musique gérée et opérée par le Carrefour mondial de l'accordéon, et ce, depuis son ouverture en janvier 2009;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus par l'école de musique depuis ses tous débuts démontrent qu'elle répond à un besoin des citoyens magnymontois et de l'ensemble de la région et qu'ils ont un impact positif, notamment dans l'accomplissement du plan d'action prévu à la politique culturelle municipale;

CONSIDÉRANT que les locaux de l'école internationale de musique devraient normalement être déménagés dans la partie résiduelle de l'ancien hôtel de ville suivant les travaux de réaménagement prévus par la Ville au début de l'automne 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales,* accorder des subventions à des organismes à but non lucratif voués, notamment, à des fins communautaires et culturelles;

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon une subvention maximale de 35 000 $ pour la poursuite en 2018 de son projet d'école internationale de musique. Le montant total de la subvention à être versée en 2018 sera toutefois établi en fonction de la date d'occupation par l'école de musique de ses nouveaux locaux dans l'ancien hôtel de ville, et ce, de la façon suivante :

- 17 500 $ le 15 mars 2018 pour couvrir la période du 1er janvier au 30 juin 2018;
- 8 750 $ le 1er juillet 2018 pour couvrir la période du 1er juillet au 30 septembre 2018 si le déménagement des locaux n'a pas été effectué au cours de la première période;
- 8 750 $ le 1er octobre 2018 pour couvrir la période du 1er octobre au 31 décembre 2018 si le déménagement des locaux n'a pas été effectué au cours de la deuxième période.

2. Si à la fin de la première ou deuxième période le déménagement a eu lieu, il n'y aura pas de versement subséquent.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-087

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 1 175 $:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Centre de formation professionnelle L'Envolée	Attribution de bourses lors de la soirée « Reconnaissance des finissants – Promotion Juin 2018 »	02-699-00-992	300 $ (2 bourses de 150 $)
Derby Montmagny	Course de derby d'attelage de chevaux – Frais de location de l'aréna de Montmagny – Le 19 mai 2018	02-701-92-973	875 $* * le versement est conditionnel à la démonstration du statut d'organisme à but non lucratif de cet organisme et du dépôt d'un rapport financier de cet évènement
		TOTAL :	**1 175 $**

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-088

ENGAGEMENT DE MADAME JOHANNE GIASSON À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE ADULTE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines d'engager Madame Johanne Giasson à titre de brigadière suppléante pour agir en cas d'absence ou de démission d'un ou de brigadiers en fonction et d'inclure conséquemment son nom à la banque de brigadiers adultes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective des employés cols blancs concernant les brigadiers;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Johanne Giasson à titre de brigadière scolaire adulte suppléante, aux salaire et conditions prévus pour les brigadiers à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; ledit engagement prenant effet rétroactivement au 2 mars 2018.

2. D'inclure ainsi le nom de Madame Giasson à la banque de brigadiers créée pour suppléer en cas d'absence ou de démission d'un ou de brigadiers scolaires adultes actuellement en fonction.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Johanne Giasson, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny, de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

2018-089

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 février 2018 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-090

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION DE LA RÉGION DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de Berthier-sur-Mer, de Cap-Saint-Ignace, de Montmagny et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du nouvel Office sera constitué de neuf administrateurs dont deux représentants municipaux de Montmagny;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer M. Gaston Morin et Mme Sylvie Boulet comme représentants de la Ville de Montmagny au conseil d'administration du nouvel Office d'Habitation de la Région de Montmagny pour un mandat de trois ans.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Gaston Morin, à Mme Sylvie Boulet et à Monsieur Jacques Paradis, directeur de l'Office municipal d'habitation de Montmagny.

Adoptée

2018-091

MODIFICATIONS AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT qu'une révision du plan de classification des emplois a été effectuée par le Comité d'évaluation des emplois pour les postes cols blancs;

CONSIDÉRANT que cette démarche entraîne des modifications au Plan de classification des emplois comme tel et à l'organigramme administratif de la Ville en plus de nécessiter la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD);

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le Plan de classification des emplois faisant partie intégrante de la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny de la façon suivante :

MODIFICATION	CLASSE
Modifier la description des responsabilités et des tâches liées au poste à la section « Profil et exigences »	
- Agent de bureau – Niveau 1	1
- Agent de bureau – Niveau 2	2
- Agent de bureau – Gestion documentaire	2
- Agent de bureau – Greffière adjointe de la cour municipale	5
- Intervenant en loisirs à horaire variable	4
- Préventionniste en incendie	5
- Technicien en gestion documentaire	4
- Technicien en génie civil	5
- Technicien en géomatique	5
- Technicien en traitement des eaux	5
- Technicien en santé et sécurité au travail	5
Intégrer le poste Agent du bureau – Gestion documentaire à la classe 2 Intégrer le poste Agent de bureau – Greffière adjointe de la cour municipale à la classe 5	

lesdites modifications prenant effet en date de la présente résolution.

2. De remplacer en conséquence le « tableau de classification des emplois » et le « tableau des résultats d'évaluation des emplois » faisant partie du Plan de classification des emplois de même que les grilles d'échelles salariales apparaissant à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols blancs.

3. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction des modifications apportées au premier paragraphe.

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

4. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-092

MISE À JOUR DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU COMITÉ SANTÉ/MIEUX-ÊTRE – ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT qu'un plan de mise en œuvre a été élaboré pour la réalisation des objectifs du Comité Santé Mieux/Être (SME) pendant les années 2017, 2018 et 2019;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la mise à jour du plan de mise en œuvre du Comité Santé Mieux/Être (SME), daté du 27 novembre 2017, lequel détermine des actions et interventions à réaliser pour l'année 2018 permettant d'atteindre les objectifs ciblés par ledit comité.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé/Mieux-Être et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-093

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS MUNICIPALES 2017 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de certaines actions sur leur territoire prévues au Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny a conséquemment complété un tel rapport;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le rapport d'activités municipales présentant les actions réalisées pendant l'année 2017 en lien avec le Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-094

DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION DU MAIRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY, MONSIEUR RÉMY LANGEVIN, COMME CÉLÉBRANT COMPÉTENT – MARIAGES OU UNIONS CIVILES

CONSIDÉRANT que des maires, des membres de conseils municipaux ou des fonctionnaires municipaux peuvent être désignés par le Directeur de l'état civil comme célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De demander au Directeur de l'état civil de désigner le maire de la Ville de Montmagny, Monsieur Rémy Langevin, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

Adoptée

2018-095

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DES FOURNISSEURS OU ENTREPRENEURS DANS LE CADRE DE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLICS

CONSIDÉRANT que l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité pour une ville d'écarter un entrepreneur ou un fournisseur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de se doter d'une telle évaluation de rendement;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De désigner l'ingénieure coordonnatrice ou l'ingénieur superviseur à titre de responsables pour procéder aux évaluations de rendement des fournisseurs ou entrepreneurs dans le cadre de l'exécution de contrats avec la Ville pout les contrats de location de diverses machineries lourde pour la période du 7 avril 208 au 31 mars 2019.

2. D'inclure dans les demandes de soumissions publiques, que la ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-096 **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-053 - AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – DIVERS PROCESSUS ANNUELS ET RÉCURRENTS**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender les paragraphes 1.3 et 1.4 de la résolution 2018-053 de manière à modifier la période de fin des travaux comme suit :

- pour des travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé pendant la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019;

- pour des travaux de construction et de réfection de sections de bordures de rue et de trottoirs en béton pendant la période du 8 mai 2018 au 31 décembre 2019;

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-097 **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-070 – ADJUDICATION DE CONTRAT À NUMÉRIQUE TECHNOLOGIES INC. – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat pour la refonte du site Internet à la firme Numérique Technologies inc. par la résolution 2018-070;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les modalités de paiement en fonction des documents de soumission;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De remplacer le paragraphe 1 et ajouter le paragraphe 2 à la résolution 2018-070 prévoyant les modalités de paiement de la façon suivante :

   1. D'adjuger à la firme Numérique Technologies inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du site Internet de la Ville, au prix total de 49 505 $, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette firme. Ce prix inclue à la fois les honoraires pour la refonte du site Internet ainsi qu'une banque de 25 heures pour support sur une période de 3 ans. Ladite soumission ayant obtenu le meilleur rapport qualité/prix suivant l'analyse effectuée par le comité de sélection. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

   2. Le paiement initial ainsi que la garantie d'exécution seront calculés à partir des honoraires pour la refonte du site Internet au montant de 42 736.25 $, plus taxes, ainsi que des honoraires pour la première année de la banque d'heures pour support annuel au montant de 2 256,25 $, plus taxes. Chacune des banques d'heures pour les années 2 et 3 du contrat seront également payées 2 256,25 $ plus taxes.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Numérique Technologies inc. de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-098

ADJUDICATION DE CONTRAT À ÉNERGIES SONIC INC. - FOURNITURE DE GAZ LIQUÉFIÉ (PROPANE) AU GARAGE MUNICIPAL – ANNÉES 2018 ET 2019

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de gaz liquéfié (propane), incluant tout l'équipement requis pour son entreposage, pour les besoins du garage municipal pendant les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté des offres, soit Propane G.R.G. et Énergies Sonic inc.;

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Énergies Sonic inc. le contrat pour la fourniture de gaz liquéfié (propane), incluant tout l'équipement requis pour son entreposage, pour les besoins du garage municipal pendant les années 2018 et 2019, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0854 $ le litre; cette soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De convenir que des ajustements de prix au litre seront effectués par la Ville, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations du marché, et ce, selon les modalités prévues aux documents de soumission et en tenant compte de la marge du fournisseur pour le fourniture de gaz liquéfié, laquelle marge sera valable pour toute la durée du contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Énergies Sonic inc., au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'informationt de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-099

ADJUDICATION DE CONTRATS – LOCATION DE MACHINERIE LOURDE – ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la location de la machinerie lourde nécessaire aux divers travaux municipaux pendant la période du 7 avril 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, six soumissionnaires ont présenté des offres, soit Excavation Léandre Chabot inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc, Les Excavations Laurent et Frédéric Proulx, Terrassement Giguère, Terrassements Joncas et Frères inc. et Les Entreprises JRMorin inc.;

CONSIDÉRANT l'ensemble des soumissions reçues de même que la liste des fournisseurs par type d'équipements préparée par la directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à chacun des plus bas soumissionnaires conformes indiqués au tableau ci-dessous un contrat pour la location de la machinerie lourde indiquée aux documents de soumission pour cet item pour les besoins de la Ville de Montmagny pendant la période du 7 avril 2018 au 31 mars 2019, avec une option de reconduction des contrats pour une année additionnelle :

AVEC OPÉRATEUR			
Items	**Description**	**Soumissionnaires**	**Prix (avant taxes)**
A	Pelle hydraulique sur chenilles avec godet de 2.1 m^3 selon le Code 1328 du T.L.M.L.	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	188,75 $
B	Pelle hydraulique sur chenilles avec godet de 1.6 m^3, selon le Code 1320 du T.L.M.L.	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	153,00 $
C	Pelle hydraulique sur chenilles avec godet de 1 m^3, selon le Code 1313 du T.L.M.L.	Excavation Laurent & Frédéric Proulx	120,00 $
D	Pelle hydraulique sur chenilles avec godet de 0.5 m^3, selon le Code 1306 du T.L.M.L.	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	104,00 $
E	Bouteur à chenilles régulier, puissance nette minimale au volant de 50 kw, selon le Code 0406 du T.L.M.L. ou plus élevé	Les Entreprises JRMorin inc.	110,00 $
F	Chargeur articulé sur pneus, 4 roues motrices, avec godet à gravier de 1.9 à 2.6 m^3, selon le Code 0725 du T.L.M.L. ou plus élevé	Excavation Léandre Chabot Inc.	92,00 $
G	Tracteur industriel, 4 roues motrices, avec chargeuse et rétrocaveuse (pépine), puissance nette au volant de 90 à 100 H.P., selon le Code 0656 du T.L.M.L. ou plus élevé	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	95,00 $
H	Mini-pelle hydraulique sur chenilles de caoutchouc avec godet de 0.05 m^3, selon le Code 1301 du T.L.M.L.	Excavation Léandre Chabot Inc.	66,75 $
I	Mini-pelle hydraulique sur chenilles de caoutchouc avec godet de 0.2 m^3, selon le code 1303 du T.L.M.L.	Excavation Léandre Chabot Inc.	73,90 $

SANS OPÉRATEUR			
Items		**Soumissionnaires**	**Prix (avant taxes)**
J	Rouleau compacteur à tranchée vibrante avec largeur de compaction minimale de 137 cm, selon le Code 2065 du T.L.M.L. ou plus élevé (taux journalier)	Excavation Laurent & Frédéric Proulx	150,00 $
K	Rouleau compacteur à tranchée vibrante avec largeur de compaction minimale de 137 cm, selon le Code 2065 du T.L.M.L. ou plus élevé (taux hebdomadaire)	Excavation Laurent & Frédéric Proulx	610,00 $

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

	SANS OPÉRATEUR		
	Soumissionnaires	**Prix (avant taxes)**	
L	Chargeur articulé sur pneus muni d'une attache rapide, 4 roues motrices, avec godet à gravier de 1.5 m^3 ou plus élevé et fourches, selon le Code 0720 ou plus du T.L.M.L.	Excavation Léandre Chabot Inc.	39,75 $

2. Que les documents d'appel d'offres, l'addenda, le devis, la soumission de chacun des adjudicataires, la présente résolution et la liste des fournisseurs par type d'équipements constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution aux différents adjudicataires de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-100

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – TRAVAUX AU BÂTIMENT SIS AUX 97 À 101, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST - LOT 2 613 516

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 janvier 2018, eu égard au projet de rénovation partielle du bâtiment sis aux 97 à 101, rue Saint-Jean-Baptiste Est;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation partielle du bâtiment sis aux 97 à 101, rue Saint-Jean-Baptiste Est et consistant sommairement à rénover une partie du toit, ajouter une porte à la place d'une fenêtre et ajouter une fenêtre à la place de la porte; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au *Règlement numéro 915 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-101

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – GALERIE – 216, RUE SAINT-IGNACE - LOT 3 061 544

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 23 janvier 2018, eu égard au projet soumis visant les rénovations extérieures de la propriété sise au 216, rue Saint-Ignace;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé concernant le 216, rue Saint-Ignace et visant sommairement des rénovations extérieures et consistant sommairement à refaire la galerie de la même facture, reconstruire les escaliers de façon identiques et changer le contour des fenêtres en bois; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au Règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la demanderesse de même qu'au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

Formules Municipales Inc. - no 5614 (FLA 797)

2018-102

APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOT 5 423 168 – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – ROUTE TRANS-COMTÉ - TERRAINS

CONSIDÉRANT l'article 3.9.1 du *Règlement de lotissement* numéro 1200 et ses amendements précisant les procédures à suivre pour toute opération cadastrale ayant pour but de créer cinq terrains ou plus ou qui nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 423 168 désire développer 10 terrains résidentiels sur son lot en bordure de la route Trans-Comté et bornant à la montée 329 (chemin de la Tour);

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet donc un projet de lotissement qui prévoit la subdivision desdits lots en créant dix nouveaux terrains voués à la construction de résidences;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2017 à l'égard de ce projet de lotissement puisqu'il rencontre les exigences des règlements et plan d'urbanisme de la Ville;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan de lotissement soumis pour le projet de développement domiciliaire du lot 5 423 168 pour créer dix nouveaux terrains voués à la construction de résidences de même que l'aménagement d'une rue privée, lequel plan a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2017 et est joint à la présente résolution.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Morin et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-103

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉVELOPPEMENT TRANS-COMTÉ – LOT 5 423 168

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement concernant le lot 5 423 168 et visant à permettre l'aménagement d'une rue privée d'une largeur de 9 mètres au lieu de 15 mètres et à permettre que cette rue privée soit d'une longueur de 377 mètres au lieu de 150 mètres, avec un rayon du cercle de virage de 15 mètres au lieu de 18 mètres, malgré les articles 4.1.3 et 4.1.5.2 du Règlement de lotissement 1200 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement visant à :

- permettre l'aménagement d'une rue privée d'une largeur de 9 mètres au lieu de 15 mètres, le tout conditionnellement à ce que la rue ait une largeur de 12 mètres sur une longueur de 10 mètres à partir de l'intersection de la route Trans-Comté, malgré l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement 1200 et ses amendements.

- permettre que cette rue privée soit d'une longueur de 377 mètres au lieu de 150 mètres, avec un rayon du cercle de virage de 15 mètres au lieu de 18 mètres, malgré l'article 4.1.5.2 du même règlement.

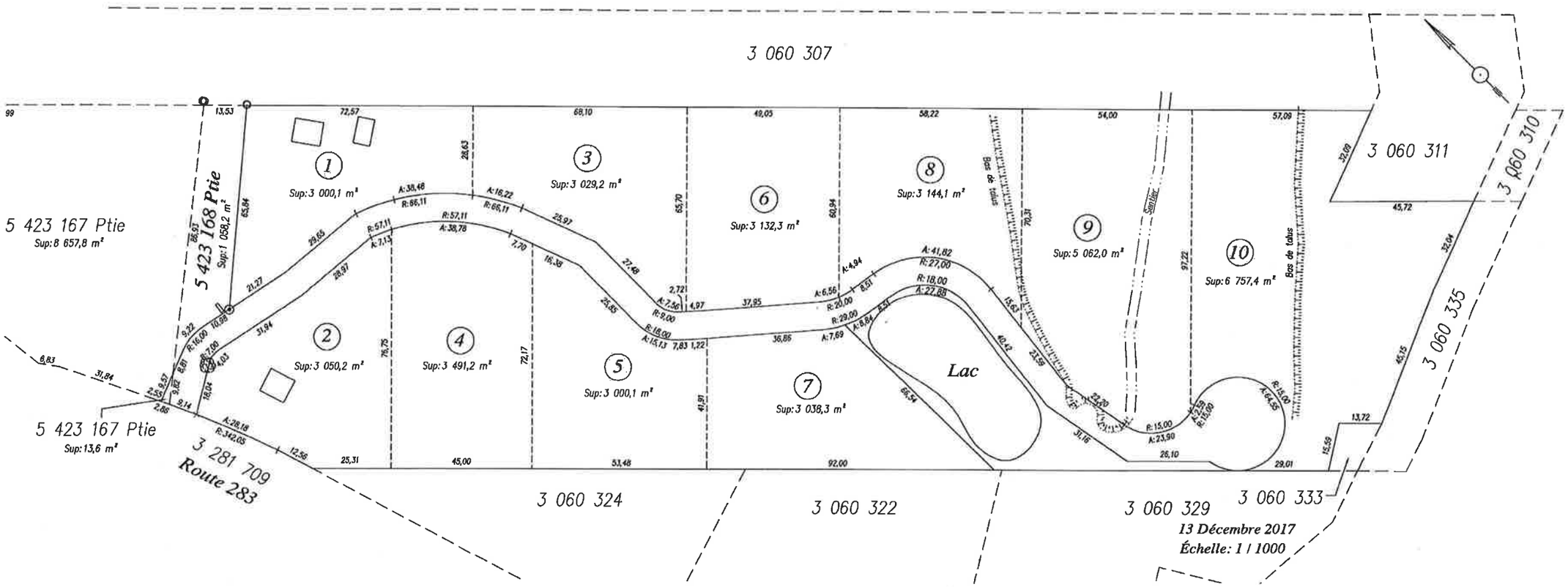
3 060 307
5 423 167 Ptie
Sup: 8 657,8 m²
5 423 168 Ptie
Sup: 1 058,2 m²
5 423 167 Ptie
Sup: 13,6 m²
3 281 709
Route 283
3 060 311
3 060 310
3 060 335
3 060 324
3 060 322
3 060 329
3 060 333
1
Sup: 3 000,1 m²
2
Sup: 3 050,2 m²
3
Sup: 3 029,2 m²
4
Sup: 3 491,2 m²
5
Sup: 3 000,1 m²
6
Sup: 3 132,3 m²
7
Sup: 3 038,3 m²
8
Sup: 3 144,1 m²
9
Sup: 5 062,0 m²
10
Sup: 6 757,4 m²
Lac
Bas de talus
Sentier
13 Décembre 2017
Échelle: 1 / 1000

2012 105

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-104 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-1 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES ÉGOUTS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1020-1 concernant l'administration des égouts et remplaçant le Règlement numéro 1020, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 19 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-105 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1203 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1203 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 février 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

Adoptée

2018-106 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1195 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de modifier le règlement numéro 1195 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018.

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes.*

2018-107

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les normes relatives aux constructions et usages temporaires.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes.*

2018-108

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE MANIÈRE À AUTROISER, À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LES ZONES RbM-127 ET Cc-26, LES USAGES « COMMERCES DE GROS »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même les zones RbM-127 et Cc-26, les usages « commerces de gros ».

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes.*

2018-109

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire depuis 2013 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son programme « Programme de cadets de la Sûreté »;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour l'année 2018 puisque l'expérience s'est avérée concluante au cours des années antérieures;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention est de juridiction policière;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture des services de deux cadets policiers pendant la période estivale 2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'à l'inspecteur municipal et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil désignés par le maire prennent la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 12 mars 2018, à 20 h 50.

Adoptée

GREFFIÈRE

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018.

MAIRE

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)